

les couleurs de Pélissanne

La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doit, en règle générale, faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie pour être autorisée avant toute exécution.

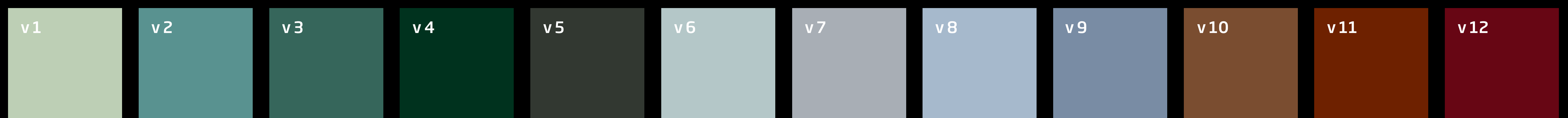
L'architecte-conseil du CAUE¹³ et l'architecte des bâtiments de France sont là pour vous conseiller.



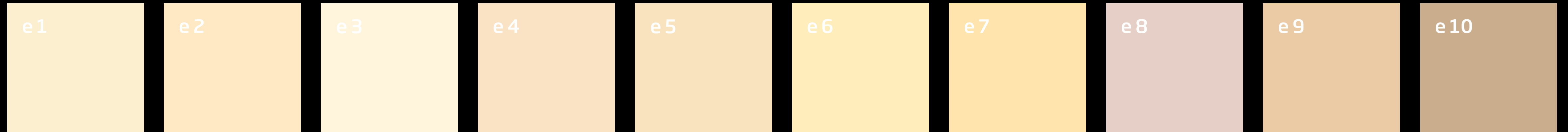
Nuancier ferronneries



Nuancier volets et menuiseries d'extérieur



Nuancier enduit



Nuancier portes

